

# Vivre au Congo

Le site des expatriés francophones au Congo

## Concours photo solidaire VAC 2019

Aude Le Gavrian · Saturday, March 30th, 2019

Voici le moment de lancer le 2ème concours photo de Vivre au Congo!

Et cette année, le concours se transforme un petit peu et sera solidaire. En effet, une sélection des plus belles photos sera imprimée et vendue aux enchères au profit du centre d'accueil Inzo Ya Bana. On vous en dira bientôt plus sur cette belle initiative.

Envoyer 1 à 2 photos sur le thème « Couleurs du Congo » avant le **5 mai 2019**.

**C'est gratuit! Pour participer, envoyez-nous vos photos accompagnées de :**

- **votre nom et prénom**
- **votre numéro de téléphone**
- **votre adresse e-mail**
- **le titre de chaque photo**, et ce pour chacune des photos.
- Les photos envoyées devront être  **au format JPEG avec une résolution minimale de 1998x2997, en 300 dpi.**

Envoyez vos œuvres par e-mail à **info@vivreaucongo.com**

En plus de nous envoyer vos photos par mail, vous pouvez aussi **poster vous-mêmes vos photos sur le mur VAC de Facebook** (ou nous le ferons pour vous).

Un jury sélectionnera les plus belles photos qui seront imprimées et **mises aux enchères** lors d'une grande soirée caritative le 17 mai. Les profits participeront au financement d'un centre d'accueil pour les enfants.

Le jury attribuera aussi de nombreux **prix** aux plus belles photos.



Merci à nos généreux sponsors pour les lots!

Soyez créatifs et originaux. A vos appareils photos !

Voici les règles du concours de cette année:

### *CONCOURS PHOTO « VAC » 2019*

*"Couleurs Du Congo" est le thème de notre nouveau concours photo. Partagez vos plus beaux clichés, soyez créatifs et originaux !*

*- Concours organisé du 29 mars au 5 mai 2019*

*- 2 photos maximum par personne*

*- Couleurs ou N&B*

### **REGLEMENT DU CONCOURS**

#### **\* ARTICLE 1 : Objet**

*VAC organise son deuxième concours photo sur le thème "Couleurs du Congo".*

*Il s'agit pour les participants d'interpréter celui-ci à leur guise. Une grande liberté de traitement est laissée : réaliste, humoristique, poétique, coloré, insolite, etc...*

---

**\* ARTICLE 2 : Durée**

*Il se déroulera du 29 mars au 5 mai 2019, à minuit au plus tard.*

*Toute photo envoyée hors délai sera refusée.*

*A l'issue du concours, un jury de personnes issues des milieux artistiques et culturels congolais, dont la composition vous sera divulguée ultérieurement, se réunira pour désigner les gagnants.*

**\* ARTICLE 3 : Les participants**

*Le concours est ouvert à tous, à l'exception des membres de VAC et du jury.*

**\* ARTICLE 4 : Modalités de participation**

*- Chaque participant pourra présenter de **1 à 2 photos maximum.***

*- Pour concourir, chaque participant devra nous envoyer sa photo par e-mail à l'adresse **info@vivreaucongo.com** accompagnée de **son nom, prénom, son numéro de téléphone, son adresse mail, la catégorie pour dans laquelle il se présente ainsi que le titre de la photo**, et ce pour chacune de ses photos.*

*- Les photos envoyées devront être au format JPEG avec une **résolution minimale de 2830x4250 px.***

**\*ARTICLE 5 : Visibilité des photos sur Facebook**

*- Les participants pourront également poster eux-mêmes leurs photos sur notre page Facebook ou demander à l'équipe de VAC de s'en charger (délai maximum de 72h à compter de sa réception par e-mail).*

- Les clichés y seront présentés titrés et signés du nom du participant.

**\* ARTICLE 6 : Votes et critères de sélections**

A l'issue du concours, les membres du jury effectueront leurs sélections, en fonction de leurs qualités artistiques, techniques, d'originalité et de respect du thème.

Plusieurs prix seront attribués (sujets à modifications selon les lots disponibles).

- Le prix du jury : un jury issu des milieux artistiques et culturels désigneront leurs photos gagnantes.
- Le Prix VAC : l'équipe de « Vivre au Congo » effectuera sa propre sélection et élira ses photos gagnantes sur l'ensemble des participants.
- Le Prix Facebook : pendant la durée du concours, les internautes et leurs amis peuvent voter pour les photos de leur choix. Les auteurs des 3 photos ayant recueillis le plus de "Like" sur la page de l'événement du concours recevront les Prix Facebook.

Les résultats seront annoncés lors de la remise des prix du concours le 17 mai 2019, puis sur la page Facebook de l'événement et sur le site de VAC : [www.vivreaucongo.com](http://www.vivreaucongo.com)

**• ARTICLE 7 : Vente aux enchères solidaire**

Cette année, le concours photo VAC est solidaire.

Une sélection des plus belles photos sera faite par l'équipe de Vivre au Congo. Cette sélection sera imprimée et vendue aux enchères au profit d'une association.

Les participants donnent donc à Vivre au Congo le droit de reproduire les

*photographies qu'ils soumettent au concours sur papier photo contrecollés sur bois (ou tout autre support plus ou moins équivalent, connu ou inconnu à ce jour) pour les besoins du concours et de la vente aux enchères et pour la durée de cette même vente aux enchères. Idem pour le droit de réaliser ou de faire réaliser, de diffuser ou de faire diffuser tout document et/ou support promotionnel ou publicitaire incorporant tout ou partie des photographies en vue de la promotion de la vente aux enchères et dans le cadre du concours solidaire.*

**• ARTICLE 8 : Règles propres à chaque concours photos**

*☐ Toute participation dont les coordonnées ou qualification seront incorrectes ou incomplètes ne sera pas prise en compte.*

*☐ Le participant assume l'entière responsabilité du contenu des images qu'il propose au Concours photos de VAC.*

*☐ En tout état de cause, le participant s'engage à proposer une photographie ou des photographies dont l'image respecte les droits de propriété intellectuelle des tiers et l'ensemble des législations en vigueur et qui sont, d'une manière générale, conformes à l'ordre public et aux bonnes mœurs.*

*☐ Les photographies proposées ne devront pas relater de scènes à caractères pornographiques ou sectaires.*

*☐ Le participant garantit à VAC qu'il est le créateur et l'auteur exclusif des photographies qu'il lui adresse pour participer au concours et qu'il détient l'ensemble des droits cédés sur tous les éléments de propriété intellectuelle ainsi que l'ensemble des droits et autorisations nécessaires à la publication des photographies dans les différents supports susceptibles d'être utilisés par VAC.*

*☐ Le participant garantit que les photographies fournies à VAC ne violent et ne violeront aucun droit d'auteur d'un tiers et garantit VAC contre les recours en contrefaçon desdits tiers, contre toute éviction, trouble ou poursuite tant de son fait personnel que de tiers dans la paisible jouissance des photographies. En cas de poursuites, le participant prendra à sa charge, outre la totalité des frais de procès, l'ensemble des condamnations prononcées à l'encontre de VAC.*

□ *Les participants donnent à VAC le droit de reproduire tout ou partie des photographies par tout moyen et sur tout support connu ou inconnu à ce jour pour les besoins du concours et pour la durée du concours. Idem pour le droit de réaliser ou de faire réaliser, de diffuser ou de faire diffuser tout document et/ou support promotionnel ou publicitaire incorporant tout ou partie des photographies en vue de la promotion du concours dans le cadre du concours.*

□ *Le droit d'utilisation et d'exposition le plus largement entendu, de tout ou partie des photographies y compris sur le site internet [www.vivreaucongo.com](http://www.vivreaucongo.com) pour les besoins du concours et de ses résultats.*

□ *Les participants autorisent par avance, VAC à utiliser leur nom, prénom, et/ou photographie dans toute manifestation liée au présent concours. Cette exploitation ne donnera lieu à aucune contrepartie.*

- *Les participants donnent également le droit à VAC de reproduire tout ou partie des photographies par tout moyen et sur tout support connu ou inconnu à ce jour pour les besoins du site Internet [www.vivreaucongo.com](http://www.vivreaucongo.com) (illustrations d'articles, affiches, etc).*

- *VAC s'interdit toute utilisation à but commercial ou mercantile de ses photographies.*

□ *En vertu du droit moral que le participant détient sur son œuvre, le nom ou le pseudo du participant apparaîtra en mention sur chaque photo reproduite et/ou représentée par VAC, une fois le concours terminé.*

□ *L'organisateur se réserve le droit : en cas de nécessité de reporter, modifier ou annuler le présent concours, de trancher immédiatement et en dernier ressort toutes les difficultés pouvant survenir à l'occasion du déroulement du présent concours. La responsabilité de l'organisateur ne saurait être mise en cause si en raison d'un événement quelconque, les engagements résultants du présent règlement ne pouvaient pas être en tout ou en partie tenus.*

□ *Conformément aux articles 38 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, chaque participant inscrit au concours dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant. Ces droits peuvent être exercés auprès de VAC, par courrier électronique à l'adresse*

---

[info@vivreaucongo.com](mailto:info@vivreaucongo.com)

□ *Les membres du jury, les gagnants de chaque catégorie et toute personne ayant accès aux dossiers de candidature déposés dans le cadre du présent concours s'engagent à garder confidentielles les délibérations avant l'annonce des gagnants.*

□ *La participation au concours implique l'acceptation de toutes les dispositions du présent règlement.*

This entry was posted on Saturday, March 30th, 2019 at 11:24 am and is filed under [Actualités](#) You can follow any responses to this entry through the [Comments \(RSS\)](#) feed. Responses are currently closed, but you can [trackback](#) from your own site.